

MAIRIE
de
SAINT-CHRISTOPHE
28200

CONSEIL MUNICIPAL
3 avril 2017

Présents : M. Jean-Yves BALLOUARD, M. Bernard SOLLET, Mme Corinne LEGROUX, M. Bertrand ANCELIN, M. David JOSEPH, M. Jean-Pierre GUILLOTIN, Mme Nelly GUILLOTIN, Mme Aline SOLLET, M. Quentin NOC.

Absents excusés : Mme Ornella DOURDAN (pouvoir à M. BALLOUARD), Mme Caroline NEVEU.

COMPTE DE GESTION 2016 COMMUNE

Le Conseil Municipal procède à l'examen des comptes de l'exercice 2016 de la Commune et approuve le compte de gestion du Receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de la Commune dont les résultats sont conformes au compte de gestion du Receveur.

Excédent de fonctionnement : 28 314,78 €

Excédent d'investissement : 39 523,61 €

Excédent global : 67 838,39 €

A ce résultat, il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement du CCAS, dissous le 31 décembre 2015, soit 62,16 €, ce qui porte l'excédent global à **67 900,75 €**.

BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en recettes et dépenses à 111 325,14 € en fonctionnement et à 51 025,33 € en investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition actuels, soit :

- taxe habitation : 8,80 %
- foncier bâti : 15,09 %
- foncier non bâti : 25,67 %

COMPTE DE GESTION 2016 EAU

Le Conseil Municipal procède à l'examen des comptes de l'exercice 2016 du Service Eau et approuve le compte de gestion du Receveur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 EAU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du Service Eau dont les résultats sont conformes au compte de gestion du Receveur.

Excédent de fonctionnement : 3 853,58 €

Excédent d'investissement : 21 284,37 €

Excédent global : 25 137,95 €

BUDGET PRIMITIF 2017 EAU

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 du Service Eau qui s'équilibre en recettes et dépenses à 22 584,64 € en fonctionnement et à 41 762,49 € en investissement.

NEUTRALISATION DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES

Le Maire informe que, depuis le 1^{er} janvier 2016, il est possible de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées. La neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée au compte 7768 en contrepartie d'une dépense d'investissement au compte 198.

Le Maire propose de faire application de ce dispositif de neutralisation budgétaire pour les subventions d'équipement versées à des organismes publics tout en conservant les durées d'amortissement préalablement mises en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification relative à la mise en œuvre à compter du budget 2017 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées dans les conditions précitées.

INDEMNITES DES ELUS

Le Maire rappelle que les indemnités de fonction des élus sont calculées selon les taux prévus au CGCT sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varient suivant la strate de population. Cet indice est passé au 1^{er} janvier 2017 de 1015 à 1022.

Les délibérations prises en 2014 pour fixer le montant des indemnités des élus faisant référence à l'indice brut terminal 1015, il est donc nécessaire d'adopter une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les indemnités aux taux précédemment votés sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

PERMANENCES BUREAU DE VOTE

Les permanences du bureau de vote pour l'élection présidentielle et les élections législatives sont établies.

DIVERS

- ✓ Le broyage en bordure de différents chemins sera effectué prochainement.
- ✓ Un équipement de sécurité est à remplacer sur le pont.
- ✓ Il n'est pas possible financièrement d'entreprendre les travaux nécessaires à la mise en accessibilité de la salle des fêtes mais celle-ci reste pour l'instant en activité.
- ✓ Les joints de plusieurs fenêtres du logement sont défectueux et nécessitent une intervention pour assurer une isolation correcte
- ✓ L'échelle de la station de pompage est en très mauvais état et sera changée.
- ✓ Il est décidé que les réunions du Conseil Municipal auront lieu désormais le vendredi soir.